

Conseil d'école du 17 juin 2025

Etaient présents

Les enseignants : Mmes GREMILLON, GUERIN, LABARTE, ALIX-GUEGUEN, BELLEGARDE, LHOTELLIER, GARCIA, ROCHE, ALLAIN-DIEULANGARD, EL HIMER, DU BOISGUEHENEUC, SARRAZIN, NEVEU, M. MOISAN

L'équipe municipale : Mme Urien, responsable Education, M. CABARET, élu municipal, M. LHUILLIER directeur périscolaire, Mme ANNICK ATSEM

Les représentants de parents : Mmes Fayolle, Furon, Desender, Christen, Labbé, M. Guyon

Etaient excusés

Les enseignants : Mmes Hébert, Bourseau, Flého et Le Devedec

Mme COUDRON, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUGIRON

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

1. Vote du procès-verbal du conseil d'école du 25 mars 2025

→ 17 votes pour - 5 abstentions – 0 vote contre

2. Préparation de rentrée 2025/2026 volet scolaire : budgets 2025, locaux, effectifs et répartition des élèves, changements dans l'équipe enseignante

Budgets pédagogiques MAIRIE :

Pour 2025, les budgets accordés par la mairie sont les suivants :

- Section fonctionnement :
- Fournitures scolaires, manuels et littérature de jeunesse, pharmacie, photocopies et maintenance/location photocopieur : $52,68 \times 396$ élèves = 20 862 euros
- Activité piscine : transport + piscine de Cesson pour 7 classes, environ 8200 euros
- Sports et culture : 10×396 élèves = 3960 euros

Le budget sport et culture permet de dégager 150 euros par classe pour les sorties développement durable, arts et culture (+ un reliquat de 1560 euros pour l'école affecté selon les projets : intervenant en EPS comme le kayak, spectacle, voyage...).

- Education au goût en maternelle : 780 euros. L'éducation au goût est vraiment porteuse d'apprentissages divers (vocabulaire, découverte du monde, éducation à la santé et à l'environnement).
- Intervenante sportive municipale et école de musique du SUET :

La mairie propose deux créneaux de 40 minutes tous les jeudis avec l'animatrice sportive de Nouvoitou Mélissa Hamon ainsi que

les vendredis sur deux périodes, ces séances sont donc financées par la commune : chaque classe élémentaire a en moyenne 7 séances de 45 minutes avec intervenante dans le cadre d'un projet de co-intervention validé par notre hiérarchie.

Le Syndicat Intercommunal dont fait partie Nouvoitou finance les projets musique avec l'école de musique du SUET : toutes les classes d'élémentaire en bénéficient cette année (les séances se déroulent dans la grande salle du centre de loisirs). La mairie finance aussi un an sur deux des animations avec la LPO.

En dehors de ces crédits, d'autres dépenses sont prises en charge par la commune : entretien, énergies (eau, gaz, électricité), téléphone, internet, portable, entretien et réparation du matériel et des locaux, rémunération ATSEM, nettoyage des classes s'élevant à un montant de 262 719,90 € pour l'année 2024.

- Section investissement :

- Matériel informatique et numérique : renouvellement matériel pour le passage à Windows 11 (dans le cadre de la cybersécurité) : 9 600 € (un point sera effectué avec M. LAUNAY sur les différents ordinateurs à changer)
- Matériel informatique : déplacement d'un tableau numérique d'une classe à une autre (pris en charge en fonctionnement) devis pour 678 €
- Mobilier : 6 tabourets ergonomiques pour ATSEM : crédit de 300 €
- Reste à réaliser 2024 : Plans inclinés lits bébé, un crédit de 192 € reporté de 2024
- Vélos pour cour maternelle : un crédit de 400 € accordé
- Station météorologique : un crédit de 50 € d'accordé
- Coffre-fort pour stocker espèces : un crédit de 100 € d'accordé ;

Par ailleurs, le Conseil Municipal a voté l'attribution de crédits portant sur des travaux sur l'exercice 2025 au niveau de l'école :

- Une étude préalable à l'engagement de travaux de rénovation énergétique pour 4 381,00 € ;
- Extension groupe scolaire pour 4 classes : 469 108,00 € ;
- Maitrise pour la chaufferie bois à l'école pour 12 500 € ;
- Création régulation chauffage classe E1 et E2 : 3 322 € ;
- Remplacement des menuiseries du couloir maternelle côté SUD : 7 800 € ;
- Remplacement boite aux lettres : 150 € ;
- Film gratiné partie basse des fenêtres rue de Châteaugiron : 500 € ;
- Rénovation énergétique – horloge sur les VMC simple flux : 8 000 € ;
- Rénovation énergétique – Isolation du vide sanitaire : 25 000 € ;
- Remplacement chaudière maternelle : 25 500 € ;
- Chauffage – pots à bouts sur circuit des chaufferies : 13 700 €

L'OCCE (association école : actions portées par l'équipe enseignante) et l'APE (association de parents d'élèves) mettent en œuvre diverses actions pour financer sorties, voyages, interventions/spectacles. L'APE a participé cette année à hauteur de 8 500 euros (sorties scolaires et budgets souples de 50 euros/classe de petits achats divers) et l'OCCE a pris en charge également divers petits achats (rechargement cartes de bus Korrigo, achats grande surface et vide-grenier...).

Effectifs et répartitions : 116 maternelles sur 5 classes et 253 élémentaires sur 11 classes

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs prévisionnels	35	37	44	51	47	54	50	51	369

La répartition des élèves dans les classes relève de la compétence exclusive des enseignants (art 2 du décret du 24 février 1989) qui prennent en compte divers critères pédagogiques (garçon/fille/mois de naissance – niveau des différents pour les compétences français/mathématiques/devenir élève...).

Que ce soit dans une classe simple ou double niveau, l'objectif est de faire des groupes fonctionnels pour la mise au travail pour que l'ambiance de classe permette à chacun de travailler dans de bonnes conditions. Par exemple on ne met pas des CE2 « en difficulté » dans la classe CE1-CE2 » et des CE2 « en réussite » dans la

classe CE2-CM1. On mélange les niveaux pour avoir un groupe dynamique où chacun peut se compléter et où l'enseignant pourra se dégager du temps pour aider les élèves les plus fragiles.

On prend aussi en compte les enfants à besoins éducatifs particuliers pour que l'environnement leur convienne. On évite de mettre deux AESH dans une même classe en même temps.

Les répartitions seront faites en coordination avec Mme Coudron, inspectrice de l'Education Nationale, qui travaille actuellement avec l'équipe enseignante sur les répartitions. Les listes seront affichées le jour ouvré précédent la rentrée (cette année le vendredi 29 août). Aucun changement ne sera possible.

Départs d'enseignants :

Plusieurs collègues partent de l'école, nous les remercions vivement pour leur implication dans la vie de l'école et auprès de chaque élève :

- Mme Rouxel, suite à la fermeture d'une classe de l'école
- Mmes SARRAZIN, LABARTE, PINAULT, MATHIEU-COLAS et LOUISON, qui étaient sur des postes de complément de temps partiel et de décharge de direction
- M. Moisan reste titulaire d'un poste de brigade de remplacement rattaché à l'école mais ne remplacera plus M. Sarasin, qui devrait reprendre en septembre 2025.

Horaires décalés pour les maternelles pour faciliter la sortie des classes :

Les horaires de l'après-midi changent pour les classes maternelles :

- début de la classe à 13h50 avec accueil sur la cour dès 13h40 (pas de changement pour les enfants qui font la sieste et qui arrivent à 13h15 par l'ALSH).
- fin de classe à 16h20 avec début de la prise en charge périscolaire à 16h20.

La décision a été validée au niveau de l'Académie et est officielle, une communication sera faite via le portail familles et par mail par la directrice de l'école avant la rentrée.

3. Préparation de rentrée 2025/2026 : volet périscolaire

Des changements sont prévus pour les modalités d'accueil du soir et seront validés lors du conseil municipal du 7 juillet 2025, avec une réunion d'information publique le 25 juin.

Voici les informations essentielles concernant ces modifications :

Le choix entre 4 formules d'activités à partir de Septembre 2025			
	INSCRIPTION	DÉSINSCRIPTION	FACULTATION
Accueil FLEXIBLE	Inscription via le portail famille toute l'année et/ou le jour même jusqu'à 9h00	Désinscription via le portail famille le jour même avant 9h00	Facturation au $\frac{1}{4}$ d'heure de l'accueil flexible (facturation à partir de 16h30, $\frac{1}{4}$ d'heure entamé = $\frac{1}{4}$ d'heure facturé) « La flexibilité a un coût »
Accueil ANIMÉ	Inscription via le portail famille toute l'année et/ou le jour même jusqu'à 9h00	Désinscription via le portail famille le jour même avant 9h00	1 ^{ère} heure incompressible (= 4 x $\frac{1}{4}$ d'heure + goûter), puis facturation au $\frac{1}{4}$ d'heure ($\frac{1}{4}$ d'heure entamé = $\frac{1}{4}$ d'heure facturé)
ÉTUDE SURVEILLÉE	Inscription via le portail famille toute l'année et/ou au plus tard 2 jours ouvrés avant	Désinscription via le portail famille le jour même avant 9h00	1 ^{ère} heure incompressible (= 4 x $\frac{1}{4}$ d'heure)
ÉTUDE SURVEILLÉE + Accueil ANIMÉ	Inscription via le portail famille toute l'année et/ou au plus tard 2 jours ouvrés avant	Désinscription via le portail famille le jour même avant 9h00	1 ^{ère} heure incompressible (= 4 x $\frac{1}{4}$ d'heure), puis facturation au $\frac{1}{4}$ d'heure ($\frac{1}{4}$ d'heure entamé = $\frac{1}{4}$ d'heure facturé)

Application d'une majoration de 30% si non inscription

Pour les maternelles, entre 16h20 et 16h29, l'accueil périscolaire ne sera pas facturé, à condition que l'enfant soit inscrit à l'accueil flexible. La facturation est automatique dès 16h30.

Exemple : Si un élève d'élémentaire est chargé par ses parents de récupérer son frère/sa sœur de maternelle, il sort de l'école par le portail avec sa classe et se dirige vers l'ALSH pour récupérer son frère/sa sœur inscrit en accueil flexible : un ¼ d'heure sera facturé (récupération entre 16h30 et 16h45).

L'accueil flexible, facturé au ¼ d'heure, permet de récupérer son enfant à tout moment mais n'inclut pas la possibilité de prendre un goûter (ni fourni par le service périscolaire, ni fourni par les parents)

L'étude surveillée sera mise en place trois soirs par semaine (pas le vendredi), et les CP ne pourront pas s'y inscrire car ils ne sont pas encore autonomes pour les devoirs (il faudrait être en 1 pour 1 pour que les CP fassent leurs devoirs) : les représentants de parents précisent que cela est problématique pour les parents qui travaillent tard et qui devraient donc faire faire les devoirs le soir... La mairie prend note de ce problème.

La mairie communiquera tous les détails ultérieurement à toutes les familles.

4. Projets pédagogiques de fin d'année et projection sur 2025/2026

Projets pédagogiques 2024/2025 : complément aux informations données au conseil d'école de mars 2025

Projets EPS période 5 :

- Olympiades et cycle vélo pour toutes les classes de maternelle, journée jeux sportifs inter-écoles organisée par l'équipe d'animateurs périscolaires pour les classes élémentaires, kayak pour 2 classes de CM2 et sorties vélo pour valider le SRAV pour 2 classes de CM1

- Projets danse pour la fête d'école en deux groupes, la team breakdance du CE1-CE2 au CM2 (7 classes) et la team bal gallo de la PS au CE1 (10 classes) + projet danse (MS-GS et GS) avec l'OCCE avec une rencontre danse au Bocage le 4 juin avec des classes d'autres écoles (ateliers danse le matin et représentation l'après-midi)

Animations et sorties EDD, culture, arts et Histoire :

- Cycle 1 : Animations avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour les 6 classes maternelles, sortie à la ferme pour les deux classes de PS, sorties au château des pères pour les MS, GS et une classe de CP

- Cycle 2 : fête du 100ème jour d'école (CP et CE1) , sorties au jardin du poète ferrailleur pour les CP, sortie aux champs-libres pour les CE1, sortie Histoire à la Roche-aux-fées pour 3 classes CE2 et CM1, sortie au TNB pour les trois classes de CE2 (avec 2 classes qui ont ensuite fait une représentation devant d'autres classes dans le cadre d'un projet OCCE et devant les parents au Bocage le 24 juin)

- Cycle 3 : animations carbone scol'ERE et ECODO + exposition Tomate impact à Rennes en EDD, tournoi d'échecs interécoles avec 9 classes participantes avec l'association l'Echiquier domloupéen qui a mis en lumière les nouvoitouciens avec 3 de nos élèves sur 6 sur le podium !

La fête de l'école a été très réussie, une belle journée avec une forte mobilisation de parents bénévoles, des ateliers nombreux et variés dont plusieurs activités gratuites, une représentation de danse de toutes les classes : BRAVO A TOUS, parents, enseignants, ATSEM, enfants !

Projets pédagogiques 2025/2026 :

- Séquence de natation du CP au CE2, cycle vélo de la PS à la GS

- Deux demandes de projet musique autour du jazz du CP au CE2 et CM1/CM2 avec les sixièmes de la classe orchestre du collège Théodore Monod : les projets ont été acceptés cependant il n'était pas possible d'avoir suffisamment d'heures pour toutes les classes donc cette année les deux classes de CP ne bénéficieront pas des interventions du SUET.

- Ecole dehors en maternelle et dans plusieurs classes élémentaires

4. Questions diverses

Végétalisation de la cour : où en est le projet ?

Il est en cours d'élaboration avec une étude du coût financier et une programmation pluri-annuelle. La prochaine réunion de travail (avec école, mairie, RPE, service départemental de conseil paysagiste/architecte) est prévue pour le 23 juin 2025.

Quel fonctionnement en cas de difficultés dans les classes ? Quelle prise en charge est possible pour les enfants en difficultés, ainsi que pour les victimes de violences ponctuelles ?

En cas de difficulté persistante dans une classe, le sujet est traité en conseil de maîtres en s'appuyant sur le pôle ressources de la circonscription (IEN, conseillers, RASED). Il est alors possible sur décision du conseil de maîtres de faire certains aménagements (par exemple un enfant peut aller travailler dans d'autres classes jusqu'à 49% du temps scolaire, en fonction de ses besoins). Les situations d'élèves font également l'objet de réunions en équipe éducative avec les parents, pour rechercher ensemble les aménagements et adaptations à apporter.

Chaque enfant est un élève de l'école et pas seulement un élève d'une classe. Les solutions se trouvent au cas par cas, en concertation avec les familles et les professionnels entourant l'école. L'objectif est toujours de faire le maximum pour que chaque classe puisse travailler et que chaque enfant bénéficie d'un cadre adapté à ses besoins.

Qu'en est-il du projet PHARE ? Comment a-t-il été mis en œuvre cette année ? Comment enseigner aux enfants les comportements à éviter ? Quelles actions vers les parents ? Est-ce que des cas ont pu être gérés avec ce dispositif cette année ?

Les situations traitées cette année relevaient de la prévention du harcèlement. Le protocole permet de désamorcer des situations et de rassurer certains enfants et parents. Nous invitons chaque famille à se rapprocher de l'école à chaque fois que nécessaire car beaucoup d'interactions entre élèves échappent à notre oreille. C'est la vigilance commune des parents, enfants et professionnels de l'école (animateurs, ATSEM, AESH, enseignants) qui permet de désamorcer les situations.

Les enfants travaillent en classe chaque année sur les compétences psycho-sociales et la prévention du harcèlement, à travers certaines séances ponctuelles (autour d'un album ou d'une saynète par exemple), des séquences complètes ou encore des conseils d'élèves.

La secrétaire, Mme Guérin

La Présidente, Mme EL HIMER